



RAPPEL : D.N.B. = Pièce d'identité OBLIGATOIRE

publié le 07/05/2017

Descriptif :

Nous rappelons aux familles que les élèves doivent être en possession d'une pièce d'identité pour le D.N.B. (carte d'identité ou passeport). Pour tous ceux qui ne seraient pas en possession d'une carte d'identité, il est URGENT de faire les démarches auprès des mairies prévues dans le courrier du Directeur académique ci-joint

Document joint



20170504180424823 (PDF de 630.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.